

En vertu de ces conditions contenues dans l'acte impérial, un bill sera soumis à cette chambre donnant juridiction à un certain nombre de nos cours qui agiront comme cours d'amirauté et jugeront les poursuites résultant des collisions ou autrement, lesquelles sont maintenant jugées par les cours de vice-amirauté du pays. Aujourd'hui, il y a appel au Conseil privé. En vertu du bill qui nous sera soumis, il y aura appel de la cour d'amirauté à nos cours d'appel et aussi au Conseil privé, et j'espère qu'en rédigeant le bill, on ne perdra pas de vue les localités où existent aujourd'hui des cours de vice-amirauté et qui sont des centres de commerce maritime.

Une autre loi importante qui nous sera soumise, est le bill concernant la codification des lois criminelles du pays. La codification sera faite sur le principe suivi dans le code de sir James Fitzjames Stephen, dont les juges, les avocats et tous ceux qui s'intéressent aux questions criminelles en Angleterre ont été si satisfaits. Ce code contiendra le droit commun se rapportant à la loi et à la procédure criminelle, et aussi les dispositions des statuts en vigueur. Ce bill est d'une grande importance pour tous, et il aura le même résultat avantageux qu'a eu la réunion des différentes lois se rapportant aux lettres de change et billets sous seing privé, laquelle a eu lieu à la dernière session, et nous connaissons tous le grand avantage qui a résulté de cette loi sous sa présente forme.

Je ne désire pas aller au-devant des observations que l'honorable ministre des finances fera à la chambre, quand il soumettra son exposé budgétaire, et en conséquence, je me contenterai d'exprimer simplement l'opinion que, quand les comptes du dernier exercice seront soumis à la chambre, on constatera que les finances du Canada sont dans un état florissant.

Entre autres choses, on verra que, durant l'année, les recettes du pays ont été suffisantes pour faire face aux dépenses ordinaires, et pour permettre aussi de porter une somme considérable au compte du capital; que, en 1890, les intérêts payés se sont élevés à \$8,904,944.61 contre \$9,192,995.44 payés en 1889: et, de plus, que durant l'exercice finissant le 1er juillet, 1890, nous avons payé, pour des intérêts, une somme moins élevée que dans les quatre dernières années.

La chambre sera heureuse de savoir que la moyenne du taux de l'intérêt payé l'année dernière a été de 3.75 pour cent, soit le taux le moins élevé qui ait été payé depuis la date de la Confédération. Les honorables députés doivent se réjouir en constatant que le pays jouit d'un si bon crédit sur les marchés monétaires de l'univers, que nous pouvons emprunter à un taux moindre qu'autrefois, et notre crédit mis en parallèle avec celui des autres pays, ne souffre pas de la comparaison.

Relativement aux finances de l'année courante, je me bornerai à déclarer que l'on constatera que le commerce du pays s'est bien maintenu, que le crédit du pays n'a pas affaibli, que les différentes branches du service public ont été généreusement subventionnées, que les sources du revenu n'ont pas seulement suffi à faire face aux dépenses ordinaires, mais qu'elles ont fourni un surplus magnifique à être porté au compte du capital.

Maintenant que les lignes principales des chemins de fer sont achevées, que le système de canaux est presque complet, que les plus fortes dépenses pour les travaux publics qu'il nous était nécessaire

d'entreprendre pour plus de cinquante ans ont été faites, nous pouvons nous féliciter du fait que l'augmentation de notre dette permanente, d'année en année, ne sera pas considérable, au moins pas plus que nous pouvons raisonnablement espérer pouvoir, dans l'avenir, avec l'augmentation de la population, supporter sans augmenter les charges des contribuables du pays.

Il y a une question qui est en dehors du contenu de l'Adresse, mais sur laquelle je désire dire un mot avant de terminer. Il peut se faire que ce ne soit pas la manière ordinaire d'agir, mais appartenant à un comté des provinces maritimes, qui ont été brutalement et injustement attaquées par un député qui occupe une position importante dans cette chambre, et une place marquante dans les conseils de son parti, je sens que, comme représentant des provinces maritimes, je ne remplirais pas mon devoir envers ceux qui m'ont élu, si je ne saisissais la première occasion qui m'est offerte pour nier et repousser les insinuations que cet honorable député a répandues dans tout le pays contre la bonne réputation du peuple des provinces maritimes.

Dans une lettre adressée à ses électeurs, par l'honorable député, qui, durant plusieurs années, a occupé une position éminente dans l'histoire politique du pays, dans un écrit signé par l'honorable député et publié dans tout le Canada au moyen des journaux, au moment où les derniers bruits de la lutte électorale s'évanouissaient, je constate que le peuple des provinces maritimes a été insulté de la manière la plus grossière et traité de la manière la plus injuste.

Dans cette lettre écrite par l'honorable député d'Oxford-sud (sir Richard Cartwright), se trouve le paragraphe suivant:—

D'un autre côté, les rangs de nos adversaires sont en grande partie composés de vagabonds déguenillés venant d'une demi-douzaine de petites provinces, et dont la majorité ne prétend même pas posséder un seul principe, sauf celui de s'assurer une part du butin, pour eux et les comtés qu'ils représentent, et qui savent bien que le sentiment populaire dans ces mêmes provinces est fortement et clairement en faveur de notre politique, bien que la majorité des électeurs se soit laissée gagner par l'argent ou des subventions aux chemins de fer.

L'honorable député penche la tête en signe d'approbation. J'aurais pu excuser l'honorable député, tenant compte de l'état de ses sentiments, immédiatement après les dernières élections, car nous savons tous que l'espérance déçue brise le cœur, et, pour ma part, je serais heureux d'apprendre que, dans un moment de calme, il serait disposé à désavouer cette insulte grossière lancée au peuple des provinces maritimes.

Lorsque j'ai lu cette lettre pour la première fois, n'eussé-je pas connu l'honorable député pour un homme instruit, pour un homme qui comprend toute la portée de ses paroles, j'aurais pu croire qu'il n'avait pas compris parfaitement la signification de l'insulte faite au peuple dans le paragraphe que je viens de citer.

Je désire maintenant déclarer ici, devant la chambre, que le peuple des provinces maritimes— que le peuple de la province du Nouveau-Brunswick, au nom duquel je parle tout spécialement— a tout autant de respect pour les principes, tout autant de respect pour ce qui est juste, tout autant de respect pour ce qui est honorable en matière politique, que l'honorable député qui parle de ce peuple comme de la boue sous ses pieds de che-